

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

de l'École nationale de l'humour

Mai 2012

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'École nationale de l'humour est un établissement privé subventionné qui offre des programmes menant à une attestation d'études collégiales. L'École a adopté sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) le 22 mars 2012 et la Commission l'a reçu le 30 mars 2012. La PIEP de l'établissement comprend plusieurs sections qui portent, notamment sur les finalités et les objectifs de la politique, le partage des responsabilités en lien avec l'évaluation des programmes d'études, le système d'information sur les programmes d'études, le processus d'évaluation des programmes d'études, les critères d'évaluation des programmes d'études et la révision de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'École nationale de l'humour lors de sa réunion tenue le 16 mai 2012. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique décrit les finalités en lien avec la réalisation des travaux d'évaluation des programmes et fixe les objectifs poursuivis par son application. Les finalités visent la qualité de la formation, de l'enseignement et des évaluations tandis que les objectifs portent sur les rôles et responsabilités, le processus d'évaluation des programmes et l'application et la révision de la politique. Ceux-ci sont formulés de façon à ce que leur atteinte puisse être vérifiée. De plus, les finalités et les objectifs, clairement formulés, comportent des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte. Cependant, la politique n'expose pas les principes éthiques encadrant le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation des programmes, ce que l'École aurait intérêt à préciser.

Partage des responsabilités

La politique présente le partage des responsabilités en lien avec la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre ses objectifs. Ainsi, la détermination des programmes d'études à évaluer, le processus d'évaluation des programmes d'études, l'approbation du devis d'évaluation, la réalisation du plan d'action et la mise en œuvre de la PIEP sont assumés par la Direction générale et pédagogique et par les comités d'évaluation par programme. Le rapport d'évaluation est adopté par le conseil d'administration. Les modalités d'évaluation prévoient la participation des étudiants et du personnel, spécialement des professeurs. La politique prévoit que les comités d'évaluation s'assurent, au besoin, de la participation de personnes de l'extérieur. De plus, des personnes de l'industrie siègent au conseil d'administration. La participation des différents membres de la communauté de l'École est notamment prévue dans les activités du comité d'évaluation des programmes.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence. Mars 2011, 24 pages.

Système d'information sur les programmes

La politique décrit les modalités et les *composantes* du système d'information en précisant notamment les types de données retenues pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et pour en apprécier les résultats. Pour ce faire, l'École développe des indicateurs locaux et complète, au besoin, avec des données de sources externes. Les données du système d'information portent notamment sur les demandes d'admission et d'inscription, les abandons, l'encadrement et les services aux élèves, la réussite, la diplomation et le placement sur le marché du travail. La perception des étudiants, des diplômés, des professeurs, des milieux de stages et des employeurs est aussi recueillie.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique expose, d'une part, les règles d'utilisation du système d'information sur les programmes à des fins de détermination du programme d'études à évaluer et, d'autre part, les règles générales portant sur la périodicité des évaluations. Ces règles générales prévoient un cycle décennal pour l'évaluation des deux programmes d'études et des circonstances pouvant amener l'évaluation d'un programme. Ainsi, des anomalies relevées par le système d'information sur un programme donné, la révision en profondeur d'un programme existant, la demande de la Commission ou d'un organisme externe, la mise sur pied d'un nouveau programme ou le temps écoulé depuis l'évaluation précédente mènent à l'évaluation d'un programme d'études.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation décrit dans la politique comprend la réalisation de l'évaluation, incluant l'élaboration d'un devis, la rédaction et la validation du rapport d'évaluation et le suivi de l'évaluation. Le comité d'évaluation se compose de deux professeurs, en plus de la directrice générale et pédagogique et de la responsable du registraire. Selon la politique, le comité d'évaluation peut s'adjoindre d'autres personnes s'il le juge nécessaire. La politique présente les critères d'évaluation permettant d'apprécier les principales dimensions des programmes d'études. Il s'agit de la pertinence du programme d'études, de la cohérence du programme d'études, de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, de l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, de l'efficacité du programme d'études et de la qualité et l'efficacité de la gestion du programme d'études. La politique expose également les modalités de réalisation de l'évaluation. Ainsi, la politique prévoit les modalités concernant la préparation et la validation des instruments de collecte des données et la préparation et le cheminement du rapport d'évaluation. Le contenu type du rapport d'évaluation décrit dans la politique

comprend la description du programme d'études, la description du processus d'évaluation, les conclusions et recommandations découlant de l'évaluation ainsi que le plan d'action. La politique expose les modalités de réalisation du plan d'action, mais les règles de diffusion des résultats ne sont pas expliquées. La Commission encourage donc l'École à présenter les règles de diffusion des résultats d'évaluation dans sa PIEP. Enfin, le contenu du devis d'évaluation est présenté selon la description de la situation du programme, le contexte d'évaluation et sa raison d'être, les critères, la description de la méthodologie, le calendrier de réalisation et le partage des responsabilités.

Mécanisme de révision de la politique

La politique prévoit un mécanisme d'évaluation de son application et un mécanisme de révision. Ainsi, l'École présente dans sa politique l'instance responsable de l'évaluation de l'application de la politique et précise les instances qui y participent, en plus d'indiquer les critères utilisés pour procéder aux évaluations, à savoir la conformité et l'efficacité. La politique expose les cas où une révision de la politique peut se faire, c'est-à-dire suite à l'évaluation d'un programme, suite à la décision de la Direction générale ou à la demande de la Commission ou d'un autre organisme. L'actualisation de la politique sera approuvée par le conseil d'administration sur recommandation de la Direction générale et pédagogique.

Conclusion

La politique est **entièrement satisfaisante** et comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission estime que cette politique permet de générer des évaluations utiles, faisables et rigoureuses et qu'elle répond de façon générale aux critères d'exhaustivité et d'efficacité potentielle.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Michel Lauzière, président

Recherche et analyse : Corinne Côté, agente de recherche